

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Planches – Catamarans

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**LES VOILES DE L'EPINE
13 JUILLET 2024 PORT DU MORIN
GRADE 5C**

RENDEZ VOUS 10 heures le 13 Juillet 2024

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante lesvoilesdelepine.com

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie voiles légères dériveurs - planches-catamarans

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

Régate de grade 5c

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à les.voiles.de.l.epine@gmail.com jusqu'au **13 juillet 2024**.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/les-voiles-de-l-epine>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>TOUS</i>	<i>10€/personne</i>

6 PUBLICITE

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter

8 PROGRAMME

Date	De	À
<i>Inscription</i>	<i>10h</i>	<i>11h</i>
<i>Briefing</i>	<i>11h30</i>	<i>12h</i>
<i>Départs</i>	<i>13h</i>	

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>IND</i>	<i>3 ou 4</i>		
<i>INC</i>	<i>3 ou 4</i>		
<i>RCB</i>	<i>3 ou 4</i>		
<i>RCO</i>	<i>3 ou 4</i>		

8.5 L'heure du signal d'avertissement [de la course d'entraînement] [de la première course [chaque jour]] est prévue à **13h**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Port d'une flotaison obligatoire ou combinaison pour les planches

11 LIEU PORT DU MORIN

12 LES PARCOURS

Parcours construits

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : *Temps compensé pour les dériveurs et catamarans et temps réels pour les planches*

14.3 Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *une flamme blanche*

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Il n'y aura pas de prix , mais des remerciements sous forme de lots

REGATE DES VOILES DE L'EPINE
Samedi 13 juillet 2024
Port Morin, L'EPINE (85740)
Windsurf, Dériveur, Catamaran, Optimist
Grade 5C

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024 incluant l'annexe B.
- 1.2 L'annexe T de conciliation s'applique.
- 1.3 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.4 Les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être données à terre lors du briefing et sur l'eau par l'envoi du pavillon L accompagné de signaux sonores. (Ceci modifie la dernière phrase de l'article 90.2c des RCV)

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est : Dans les locaux de la course.
Ils seront également mis en ligne à l'adresse. Accueil - Les voiles de l'Epine (lesvoilesdelepine.fr)
- 3.2 Le PC course est situé dans les locaux de la base nautique MaximumGlisse, L'EPINE (85740).

3.3 CANAL VHF 77

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.3 Lorsque fourni par l'autorité organisatrice, les concurrents doivent porter et arborer un dossard quand ils sont sur l'eau, avec un numéro individuel, porté visiblement par-dessus tous les équipements et vêtements.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la base nautique MaximumGlisse, L'EPINE (85740)
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **5 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
Samedi 13 juillet 2024	Catamarans, dériveurs, planches à voile
Samedi 13 juillet 2024	Parcours construits

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course :
 - Samedi 13 juillet : **13 h**
- 6.3 Pour prévenir les régatiers qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, **un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 10 minutes au moins avant l'envoi du signal Préparatoire.**

7. PAVILLONS DE CLASSE

Aucun

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront présentés lors du briefing coureurs, en indiquant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2

9.3

Le parcours à effectuer sera affiché sur un panneau à la plage.

9.4 Les parcours seront de type :

9.4.1 -

9.4.2 - Construit

10. MARQUES

10.1

Bouée de parcours	Bouée d'arrivée
ROUGE ET JAUNE	VIOLETTE

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera devant le port du Morin côté sud

12.1.1 Le départ sera réalisé suivant les RCV B26.3 par tirage au sort pour la position sur la ligne de départ.

12.2 *[DP] [NP]* Les planches et les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres.

12.3.1 Une planche ou un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Procédure de départ

Application RCV 26

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
4	Pavillon rouge	Un	Début positionnement coureurs
2	Pavillon jaune	Un	Fin positionnement Signal Préparatoire
0	Pavillon vert	Un	Signal de Départ

Ceci modifie la RCV 26.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

14.2 *[DP]* Les planches et les bateaux ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV B4.44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps limite et les temps cibles sont :

Format	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Manches	10mn	10 mn

- 16.2 Les planches et les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après la première planche de sa catégorie ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 **Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux de la base.**
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les locaux de la base. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) sera être mis en place
- un élargement départ + retour le dimanche sera mis en place. Cet élargement est obligatoire sous peine de pénalités. (3 places de pénalité sur la course de la journée en cas de non élargement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés **par une flamme blanche...**

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés **par une flamme blanche.**

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Président du comité de course et arbitre : Michel WORMSER

Directeur de course : Matthieu GRAVELEAU

ANNEXE ZONES DE COURSE

Cf Annexe Parcours